



RAPPORT DE COMMISSION

PREAVIS N° 31-2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de
notre Ville en faveur du commerce équitable"

Préavis N° 31- 2018, réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable »

La Commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le 4 septembre 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, salle de la Municipalité.

Elle était composée des membres suivants : Bejarano Martha, Cherbuin Anne, Rossel Muriel, Mulopo Robert, De Col Alain et Berseth Verena, rapporteure. La délégation municipale était la suivante: Mme Patricia Zurcher Maquignaz et M. Alain Peneveyre.

Après les salutations d'usage, M. François Delaquis explique son postulat. Il exprime sa reconnaissance à la Municipalité et dit que celle-ci est allée même plus loin que ce qu'il avait proposé en incluant les restaurateurs, les commerces, les entreprises, les écoles, les crèches et l'administration communale.

La réponse de la Municipalité étant très complète, les discussions ont été succinctes et une belle unanimité s'est rapidement dessinée. Les villes ou communes les plus équitables en commerce sont Glaris, Berne, Zweisimmen, Frutigen, Carouge et Capriasca.

Pour devenir une ville équitable, vous avez pu le lire dans la réponse de la Municipalité, il existe quelques conditions, comme de constituer un comité de pilotage, dont les membres se rencontrent régulièrement. Ce comité fait en sorte qu'une activité liée au commerce équitable ait lieu au moins une fois par année. La Municipalité encourage les commerces, les restaurants, les crèches, les EMS à privilégier les produits issus du commerce équitable.

Il est prévu d'engager un stagiaire à 100% pour une période de trois mois afin de collecter l'ensemble des données nécessaires pour constituer un dossier. Le salaire de ce stagiaire se monte à CHF 9'400.- et la COFIN, à l'unanimité, accepte ces incidences financières.

La Commission unanime accepte les conclusions de la Municipalité.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 31-2018 de la Municipalité du 4 juin 2018,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre le processus de certification "Fair Trade Town" proposé par Swiss Fair Trade, faîtière des organisations du commerce équitable en Suisse.

ACCEPTE de porter aux comptes 2018, les charges relatives à la certification et à la campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2019 et suivants, les charges relatives à campagne "Fair Trade Town", telles que décrites au chapitre 4 "incidences financières" du présent préavis.